

## **PARTAGE DU TRAVAIL : RAISONNONS UN PEU !**

par

*Alain LIPIETZ*

Le texte introductif de Michel Husson n'est peut-être pas la meilleure façon de lancer un mouvement *unitaire* contre le chômage. La manière déroutante et tronquée dont sont présentées les positions qu'en liaison avec les Verts je défends dans mes livres et articles depuis 1984 ne peut convaincre que ceux qui ne les connaissent pas. Tout est difficile, dans cette affaire. Alors discutons tranquillement, patiemment, en recherchant l'unité la plus large à travers la diversité des préoccupations des uns et des autres. N'en rajoutons pas dans les différences ! Et commençons par écouter ce que disent les partenaires.

*Sur le fond, maintenant.*

Je rappelle donc mes positions et celles des Verts, puisqu'il apparaît qu'elles sont si mal connues. Nous proposons le passage aux 35 heures en ne garantissant le maintien du salaire mensuel que pour la moitié la moins payée du salariat. Nous laissons à la négociation collective le cas des salaires supérieurs, mais il y aura probablement décroissance progressive de la compensation. Globalement, la compensation pourrait être de l'ordre de 70% en moyenne. Notons que cela représente, pour une baisse du temps de travail de 10%, une hausse de 7% du salaire horaire moyen et donc un déplacement de quelque 4,5% de la valeur ajoutée en faveur du salariat (mais essentiellement des bas salaires).

La baisse qui en résulte de la part du revenu national attribuée au capital pose de graves problèmes de financement si l'on veut que les entreprises créent des emplois. Car rappelons nous que, dans le capitalisme, c'est le capital (public ou privé) qui crée les emplois... Admettons que la création de chaque poste de travail représente en moyenne un engagement de capital (capital fixe et fond de roulement) nouveau de 1 million de francs. Pour 3 millions de postes, il faudrait accumuler 3 000 milliards de francs supplémentaires,

soit deux fois l'investissement brut annuel moyen. Pour résorber le chômage en 2 ans par création de postes, il faudrait *doubler* le taux de profit réinvesti !

C'est absurde, c'est pourquoi Taddéi, et moi, et les écologistes dans certaines conditions, acceptons de généraliser le travail à plusieurs sur le même poste. Mais il faudra certainement financer une majorité des nouveaux postes, dont accroître le taux de profit réinvesti. Et certainement pas le diminuer ! Or la compensation salariale, même partielle, diminue par définition le taux de profit !

En réalité, la capacité d'investir est maintenue par :

- la réduction du temps de travail elle-même qui accroît la productivité apparente du travail (intensification qui peut hélas "manger" la moitié de la RTT : "hélas", parce que c'est autant d'emplois de moins créés !).
- les "économies sur le coût du chômage" pour la sécurité sociale et les ASSEDIC (cf la note de Michel Husson et c'est aussi la position d'Aznar).
- une profonde réforme fiscale avec suppression des avantages des "rentiers" et la participation de tous les revenus au financement de la sécurité sociale.
- et enfin la fameuse non-compensation intégrale pour les hauts salaires.

En somme, et pour reprendre un langage qui sera peut-être plus familier à certains lecteurs, le programme que nous proposons :

- réduit la plus-value absolue (par réduction du temps de travail)
- réduit la plus-value relative (par hausse du salaire horaire)
- finance le surcroît d'accumulation nécessaire par un transfert vers les entreprises de la plus-value distribuée sous forme de rentes, profits financiers, avantages fiscaux de la petite bourgeoisie traditionnelle et sur-salaires de la "petite-bourgeoisie moderne" (cf Baudelot et Establet).
- ce faisant, diminue la hiérarchie des salaires et des revenus.

*On le voit, les critiques de Michel Husson sont donc totalement déplacées...*

\* On ne peut (p.2,3) reconnaître que nous (les Verts et moi) *augmentons* le coût salarial tout

en nous reprochant de raisonner (même §) "à masse salariale constante" (alors qu'il y a au moins 1,5 millions de salariés en plus !) et "à part des salaires constante" (p.3, §1).

On ne peut parler de "faire payer 2 fois les salariés" et du "bilan des 10 dernières années" sans dénoncer une hiérarchie des salaires devenue de plus en plus scandaleuse au cours de ces mêmes années. Aucun salarié n'aura à "payer" du tout, puisque le salaire horaire augmente toujours, mais moins pour les cadres.

On ne peut ignorer (p.2, dernier §) "ce que les travailleurs peuvent gagner à l'opération" quand ils gagnent à *coup sûr* 4 heures libres de plus par semaine (ou 1 mois de plus de congé par an, etc.)... sauf si on est contre la RTT, si on ne la considère pas comme un *gain* en soi, comme une aspiration séculaire et historique des salariés.

On ne peut se contenter (p.3-4) de "financer" les 280 milliards de hausse du coût salarial horaire à *emploi constant* ! Il s'agit, non d'une pipe, de financer la *création* d'emplois ! Et là, une fois donnés les gains d'intensité du travail, et la réforme fiscale, beaucoup va dépendre du niveau de compensation, c'est-à-dire de la lutte contre la hiérarchie des salaires. C'est *tout l'intérêt* de l'étude de l'OFCE : la création d'emploi en 5 ans peut varier de 1,5 à 2,5 millions selon les niveaux de compensation proposés (dont aucun ne propose de baisse des bas salaires mensuels). Mais même le chiffre minimum va bien au delà de la capacité oisive des machines (p.5) : dans tous les cas, la capacité de financement de nouveaux postes par les employeurs joue un rôle crucial.

Toutes ces incohérences de la critique de Michel Husson sont d'autant plus surprenantes que, page 4, il distingue correctement, et comme les Verts :

Un processus stratégique de restitution systématique de gains de productivité *futurs* sous forme de "réduction du temps de travail" (ou de gain de temps libre), cela à partage de la valeur ajoutée constante. Nous sommes pour, mais ça ne crée aucun emploi.

Un processus "instantané" (donc à productivité du travail donnée), qui est alors un *(re)partage* du travail (entre actif et chômeurs) et des revenus (entre capital et travail, entre rentiers et investisseurs, et entre haut et bas salaires). Nous sommes pour aussi, dans le but de créer des emplois.

Cela dit, même dans ce dernier cas, même pour nous et pour l'OFCE, la création de

1,5 million d'emplois (chiffre minimum retenu) ne sera pas immédiate. Je ne parle pas de son scénario, qui refuse et les investissements nets de capacité, et l'extension du travail posté : donc, arithmétiquement ne crée aucun emploi au delà des capacités oisives, qui sont plutôt de l'ordre de quelques dizaines de milliers de postes. Mais les scénarios comme le nôtre, qui posent sérieusement la question du financement, ne peuvent garantir que la création de postes de travail sera immédiate. C'est pourquoi nous proposons une loi-cadre fixant un horizon temporel.

Alain LIPIETZ